

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la mer

Arrêté du 12 juillet 2021

portant renouvellement de désignation et de commissionnement de six enquêteurs techniques non-permanents au bureau d'enquêtes sur les événements de mer (BEA mer)

NOR : MERT2122335A

La ministre de la mer,

La ministre de la mer,

Vu le code des transports ;

Vu le décret du 21 octobre 2020 portant délégation de signature au directeur du bureau d'enquêtes sur les événements de mer ;

Considérant l'extrait du casier judiciaire national (bulletin n° 2) des intéressés ;

Considérant le certificat médical de non contre-indication à l'exercice des fonctions d'enquêteur technique du bureau d'enquêtes sur les événements de mer présenté par les intéressés ;

Sur proposition du directeur du bureau d'enquêtes sur les événements de mer ;

Arrête :

Article 1^{er}

Sont désignés et commissionnés en qualité d'enquêteurs techniques non-permanents du bureau d'enquêtes sur les événements de mer, afin d'exercer les attributions telles que prévues aux articles L1621-6 à L1621-15 du code des transports :

- M. ANDRIEUX (Jean-Paul).
- M. BEQUIGNON (Jean-Yves).
- M. CREPY (Alain).
- M. FONTALIRAN (François).
- M. GUENOLE (Jean-Paul).
- M. LE GOFF (Gwénaël).

Article 2

Ces commissionnements sont valables à compter du 1er juillet 2021, pour une durée de trois ans renouvelable, et peuvent être retirés aux intéressés dans l'intérêt du service.

Article 3

En application de l'article L1621-16 du code des transports, les intéressés sont soumis au secret professionnel dans les mêmes conditions que les agents permanents du bureau d'enquêtes sur les événements de mer.

Article 4

Le directeur du bureau d'enquêtes sur les événements de mer est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de la mer.

Fait le 12 juillet 2021

Pour la ministre et par délégation

Le directeur du BEA mer

François-Xavier RUBIN de CERVENS